

*Ministère de la Culture et de la Communication*

*Le Ministre*

Monsieur Richard LAGRANGE  
Directeur du Centre national des arts  
plastiques  
Tour Atlantique  
1, place de la Pyramide  
92911 PARIS LA DEFENSE

Nos réf : CC/2544/DLA

19 MAR. 2012

Monsieur le directeur,

Par arrêté du 16 juin 2011, vous avez été reconduit à la direction du Centre national des arts plastiques (CNAP) pour une période de trois ans.

Au cours de votre premier mandat, le Centre national des arts plastiques a évolué en profondeur avec la mise en place d'un nouvel organigramme et la définition de nouvelles orientations dans le cadre du contrat de performance 2009-2011. En renouvelant votre mandat, je souhaite que vous poursuiviez les actions d'ores et déjà engagées et que vous remettiez en perspective les missions du Centre, au regard des préconisations des Entretiens des arts plastiques. Par la présente lettre, je souhaite apporter des précisions sur les orientations qu'il vous appartiendra de mettre en œuvre dans les trois prochaines années, qui se traduiront notamment dans le prochain contrat de performance.

La vocation du Centre national des arts plastiques est multiple : soutenir et promouvoir la création artistique, concourir à l'enrichissement et à la valorisation du patrimoine artistique contemporain et la diffusion de celui-ci, apporter son soutien aux artistes plasticiens et aux professionnels, mettre en œuvre des actions de formation du public et des professionnels.

En poursuivant l'évaluation des dispositifs de soutien à la création, notamment celui de l'aide à la photographie documentaire lancé à titre expérimental en 2011, vous vous efforcerez de les adapter afin de mieux répondre aux besoins des artistes et des professionnels mais aussi de favoriser les projets dans les domaines de la recherche et de l'édition portant sur des secteurs insuffisamment valorisés de l'art contemporain. Vous veillerez à ce que les informations relatives à ces dispositifs soient mieux diffusées sur le territoire national, ainsi qu'à une meilleure valorisation de ces aides, notamment par des opérations de communication et un développement de la fréquentation du site internet [cnap.fr](http://cnap.fr).

.../...

La mission de soutien à la création du Centre national des arts plastiques nécessite également que vous veilliez à développer le fonds de production et à organiser son fonctionnement. Ce dispositif, identifié lors des Entretiens pour les arts plastiques, sera l'outil privilégié pour développer une meilleure collaboration avec les acteurs privés du monde l'art contemporain et contribuera à soutenir la production d'œuvres originales sans systématiquement concourir à la mission d'enrichissement des collections de l'État.

Le Centre a pour mission de concourir à l'enrichissement et à la valorisation de la collection de l'État (le fonds national d'art contemporain) dont il assure la garde et la gestion. Vous prolongerez les réflexions engagées sur la politique d'acquisition en veillant à prendre en compte les besoins des institutions ayant pour mission de diffuser l'art contemporain auprès du public, y compris les Fonds régionaux d'art contemporain satisfaisant aux conditions de dépôt.

En outre, vous participerez à la réforme de la commande publique nationale, conformément aux préconisations de la circulaire qui aboutira en 2012. Au-delà des commandes thématiques, elle est aussi un instrument de la diffusion de la création contemporaine dans les lieux non spécialisés et sur l'ensemble du territoire national. Elle doit également permettre des démarches innovantes et expérimentales en explorant des champs nouveaux. En ce sens, vous vous attacherez à la poursuite, en 2012 et 2013, de la commande publique photographique lancée en 2011.

Dans la continuité du chantier de révision du fonctionnement des commissions du Centre national des arts plastiques, engagé durant votre premier mandat, vous travaillerez en lien avec la direction générale de la création artistique à la refondation des commissions consultatives du Centre national des arts plastiques qui ont été prorogées par le décret du 6 juin 2009. Vous veillerez prioritairement à ce que la transparence, la diversité et l'équité de traitement soient assurées en protégeant également le Centre et les membres des commissions de tout conflit d'intérêts.

Vous poursuivrez et approfondirez les actions entreprises dans l'accomplissement des missions de conservation, d'étude et de mise en valeur de la collection. Vous vous efforcerez tout d'abord d'améliorer la connaissance des collections en développant des partenariats avec des universités et des laboratoires de recherche universitaires et en mettant en place une politique éditoriale sur les œuvres et ensembles d'œuvres majeurs de la collection. Vous intensifierez les actions de numérisation, à la fois outil de bonne gestion et vecteur de diffusion auprès des publics et des professionnels. Vous poursuivrez, par ailleurs, les actions entreprises pour l'amélioration de la conservation des œuvres et porterez une attention particulière au chantier des collections. Il vous appartient de veiller à ce que soit mené à bien le récolement des collections. Vous attacherez une attention particulière à la rationalisation de l'utilisation de vos espaces de réserves en optimisant les espaces non occupés et en veillant à libérer au plus vite les anciens locaux.

La meilleure connaissance et conservation des collections devra également permettre d'améliorer la diffusion des œuvres, autre priorité du Centre national des arts plastiques. En sus de sa mission de commande publique, le Centre doit participer, en étroite collaboration avec les directions régionales des affaires culturelles et en partenariat avec les institutions culturelles

.../...

de l'État et des collectivités territoriales, à la politique de démocratisation culturelle du ministère en contribuant à la diffusion des œuvres sur le territoire national et auprès de tous les publics. En ce sens, le renforcement de la politique de prêts et dépôts des œuvres devra être une priorité. La réforme attendue du décret de 2000 devra aboutir en 2012, permettant une plus large diffusion des œuvres.

Cette diffusion doit s'accompagner d'un travail de médiation en direction du grand public, en collaboration avec les lieux partenaires, afin de faciliter l'accès aux œuvres (formation des médiateurs, sensibilisation des surveillants, mise à disposition de documentation pédagogique sur les œuvres de la collection, accompagnement de projets pédagogiques innovants).

En outre, le Centre national des arts plastiques doit poursuivre sa politique dynamique de coproduction d'expositions en prêtant une attention particulière aux propositions émanant des institutions dans les régions. Ces projets, menés en partenariat avec le réseau institutionnel de l'art contemporain mais également avec les partenaires privés en France et à l'étranger, renforceront la position du Centre national des arts plastiques comme acteur de l'art contemporain en France et à l'international.

Le Centre participera, en outre, à toute manifestation (festival, biennale et même foire) qu'il juge utile pour promouvoir la scène artistique française, en France et à l'étranger, en lien avec l'Institut Français prioritairement. Il apportera dans ces projets ses compétences d'aide à la production d'œuvres d'art, de commissariat et de médiation pour l'art contemporain. En 2012, vous serez à nouveau le maître d'ouvrage délégué de la direction générale de la création artistique pour la production et l'organisation des grandes manifestations d'art contemporain : Monumenta Daniel Buren et la Triennale qui ont pour objectif de démocratiser l'accès du grand public à l'art contemporain.

L'information ainsi que la formation des publics et des professionnels font partie des missions du Centre national des arts plastiques. Les Entretiens pour les arts plastiques ont souligné la nécessité de la mise en place d'un centre de ressources des arts plastiques. Vous vous efforcerez de renforcer le rôle du Centre dans ce domaine en réfléchissant à l'articulation de son action avec celle des autres composantes de l'art contemporain dans le domaine de la formation et de l'information.

Vous inscrirez l'ensemble de ces actions dans le respect des équilibres financiers des budgets arrêtés chaque année par le conseil d'administration. Comme tous les opérateurs de l'État, dans le contexte particulier d'un établissement n'accueillant pas de public, vous mettrez tout en œuvre pour élargir le cercle de vos partenaires, développer un mécénat spécifique et accroître vos ressources propres. Le maintien d'un bon climat social devra être l'une de vos préoccupations permanentes. Vous veillerez à associer, en amont, la tutelle à toute proposition pouvant y contribuer.

Je vous invite, enfin, à prendre en compte dans vos activités les problématiques liées au développement durable. Vous contribuerez à la concrétisation des engagements pris par le ministère de la Culture et la Communication au titre de l'égalité entre les femmes et les hommes.

.../...

L'ensemble de ces objectifs sera repris dans un contrat de performance signé entre l'État et votre établissement dans le prolongement de l'action déjà conduite. Je souhaite que ce contrat soit élaboré avec la direction générale de la création artistique, d'ici la fin de l'année 2012. Comme vous le savez, celle-ci assure depuis octobre 2010 la tutelle exclusive de votre établissement sur les questions administratives et financières mais également sectorielles. A ce titre, la direction générale de la création artistique exerce une tutelle stratégique et de contenu, notamment dans le cadre des conférences de tutelle et du contrat de performance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Frédéric Mitterrand*

---

Frédéric MITTERRAND